

Les Pères d'Aquilée écrivirent ensuite plusieurs lettres synodales dont quatre sont venues jusqu'à nous. La première fut adressée aux évêques de la Gaule et des provinces de Vienne et de Narbonne, pour leur rendre compte de la condamnation de Pallade et de Secundien. La seconde, la troisième et la quatrième furent envoyées aux trois empereurs, Gracien, Valentinien et Théodose, suivant l'usage des romains, pour les remercier d'avoir assemblé le concile d'Aquilée, leur en faire connaître le succès, et les prier d'en faire exécuter les décrets. Comme l'antipape Ursin continuait ses intrigues à Rome, par le moyen de ses partisans, et qu'il s'était d'ailleurs uni aux ariens de Milan pour fomenter des troubles dans cette ville, les Pères du concile cherchaient à prémunir l'empereur Gracien contre les artifices et les calomnies de ce schismatique; et ils demandaient à Théodose la convocation d'un concile général à Alexandrie pour mettre fin aux divisions de l'Eglise d'Antioche.

N° 163.

CONCILE DE SARRAGOSSE.

(CÆSARAUGUSTANUM.)

(4 octobre 581 (1).) — L'hérésie des priscillianistes, qui donna occasion à ce concile, eut pour premier auteur un nommé Marc (2), originaire de Memphis, magicien habile, qui avait apporté d'Egypte en Espagne les rêveries des manichéens. Il eut pour premiers disciples dans cette province une femme de qualité nommée Agape et un rhéteur nommé Elpide. Agape et Elpide instruisirent Priscillien, et ce fut lui qui donna son nom à la secte. Priscillien était distingué par sa naissance et par ses richesses; d'un caractère affable et insinuant, versé dans les sciences profanes et parlant avec grâce et facilité, laborieux, frugal, désintéressé, il joignait à toutes ces belles qualités des vices qu'il savait cacher sous les dehors d'une vie austère et pieuse.

Le fond de sa doctrine était un mélange monstrueux de toutes les impiétés que le Manichéisme avait empruntées aux sectes les plus anciennes; il enseignait avec Sabellius que le Père, le Fils et le Saint-Esprit

(1) Le P. Mansi pense que ce n'est pas dans ce concile, mais dans un autre tenu l'année précédente à Sarragosse, que les priscillianistes furent condamnés pour la première fois.

(2) Saint Vincent de Lérins, lib. II, cap. 34. — Sulpice Sévère, *Historia*, lib. II, p. 460. — Isidore, *de scriptoribus ecclesiasticis*, cap. II. — Saint Jérôme, *epistola 43 ad Cresiphonem*.

n'étaient qu'une seule personne (1). Il disait avec Paul de Samosate et Photin que Jésus-Christ n'était pas avant de naître de la Vierge, et qu'il n'était Fils unique de Dieu que parce qu'il était né d'une vierge (2); il ne voulait même pas que cette naissance fût réelle, mais seulement en apparence, soutenant avec Marcion et Manès que Jésus-Christ n'avait pas eu véritablement une nature humaine (3). Ses disciples étaient ennemis de la croix, et ne voulaient pas croire la résurrection de la chair (4). Cet hérésiarque prétendait que le démon n'avait pas été créé de Dieu, mais qu'il était sorti du chaos et des ténèbres éternelles (5). Il attribuait au démon ou au mauvais principe la formation du corps des hommes et la création du monde (6). On ne sait pas bien positivement quel était son système sur les âmes, qu'il disait être de la nature de Dieu (7). Il paraît par le témoignage de saint Léon (8), qu'il supposait qu'elles avaient péché dans le ciel, et qu'en punition de leurs fautes elles étaient tombées sur la terre entre les mains des diverses puissances de l'air, qui les avaient enfermées dans des corps, et réglé la différence de la vie et de la condition des hommes sur la différence des péchés que leur âme avait commis dans le ciel. Mais saint Augustin (9) ne parle point de ces péchés des âmes dans le ciel, il dit seulement que selon les priscillianistes, les âmes, avant d'être unies aux corps, avaient été dans un état saint et heureux; qu'étant ensuite descendues du ciel pour combattre les princes malins et le prince créateur du monde, c'est-à-dire les démons, ceux-ci les avaient distribuées dans les corps comme ils l'avaient jugé à propos. Ce sont ces démons que les priscillianistes faisaient auteurs de la formation de l'homme, d'où ils avaient en horreur la naissance des enfants et l'usage du mariage. Ils ajoutaient à leurs impiétés, dit encore saint Augustin (10), que ces démons en enfermant les âmes dans les corps, leur avaient imprimé leur caractère, que Jésus-Christ avait depuis effacé en attachant son corps à la croix; et à l'occasion de ce caractère, ils tiraient divers horoscopes, prétendant

(1) Saint Augustin, *Hæres.* 70. — Saint Léon, *Epistola 15 ad Turibium*.

(2) Saint Léon, *Epistola 15 ad Turibium*.

(3) Idem, *idem*.

(4) Idem, *idem*.

(5) Idem, *idem*. — Saint Augustin, *Hæres.* 70.

(6) Saint Léon, *Epistola 15 ad Turibium*.

(7) Idem, *idem*. — Saint Augustin, *Hæres.* 70.

(8) Ubi supra.

(9) *Epistola ad Renatum*, lib. II, cap. 7.

(10) *Epistola ad Orosium*.

que les âmes des hommes étaient soumises à des étoiles fatales (1). Leur attachement aux folies des astrologues leur faisait trouver du rapport entre les corps et les douze signes du zodiaque : ils enseignaient que chacun de ces signes présidait à quelque partie du corps ; par exemple , le bélier à la tête , etc. Ils divisaient aussi l'âme en douze parties auxquelles ils attribuaient un conducteur et une vertu qu'ils nommaient du nom des douze patriarches , Ruben , Juda , etc. Ces vertus , selon eux , opéraient la réformation de l'homme intérieur par leur opposition aux douze astres qui présidaient aux corps. Ils ne rejetaient pas ouvertement les livres de l'Ancien-Testament , mais ils les corrompaient par leurs fausses allégories , ou en falsifiaient les passages qui combattaient leurs erreurs ; ils préféraient même aux véritables Écritures certains livres apocryphes , qui étaient répandus sous le nom des apôtres , entre autres les actes de saint Thomas , de saint André , de saint Jean , les livres de l'Ascension d'Isaïe et l'Apocalypse d'Elie (2).

Quant à leurs mœurs , les priscillianistes affectaient une très-grande austérité , faisant profession de renoncer au mariage , jeûnant très-souvent et s'abstenant du vin et de la viande , qu'ils regardaient comme des productions du mauvais principe ; mais sous ces apparences , qui leur attiraient le respect et la vénération des peuples , ils cachaient des dérégléments non moins infâmes que ceux des manichéens (3). Ils tenaient leurs assemblées pendant la nuit ; et à la faveur des ténèbres , les hommes et les femmes mêlés ensemble et tout nus se livraient aux plus abominables impuretés (4), qu'ils avaient grand soin de cacher ; car ils avaient pour maxime de ne jamais découvrir les mystères de leur secte ; ce qu'ils exprimaient en ces termes : « Jure-toi , parjure-toi , mais ne trahis pas le secret (5). »

Toutefois , Priscillien ne put si bien voiler les infâmes mystères de sa secte , qu'ils ne parvinssent à la connaissance d'Hygin , évêque de Cordou. Ce prélat en avertit aussitôt Idace , évêque métropolitain de Mérida , qui s'unit à lui pour en arrêter les progrès. Mais Hygin , après avoir été le premier dénonciateur des priscillianistes , se laissa lui-même surprendre à leurs artifices , et les reçut à sa communion. Idace , au contraire , les attaqua avec tant de chaleur , qu'il les aigrit au lieu de les

(1) *Epistola ad Orosium*. — *Hæres.* 70. — Saint Léon , *Epistola 15 ad Turibium*, cap. xi , xiv.

(2) *Idem*, *idem*.

(3) Saint Augustin , *Hæres.* 70. — Sulpice Sévère , *Historia*, lib. ii , p. 463.

(4) Saint Léon , *Epistola 15 ad Turibium*, cap. xvi.

(5) Saint Augustin , *Hæres.* 70. — *Epistola 237 ad Corentium*.

ramener (1). Après bien des conférences inutiles , on crut qu'il était nécessaire d'assembler un concile pour arrêter les progrès de cette hérésie. Il se tint à Sarragosse , capitale du royaume d'Arragon , l'an 381 ; les évêques d'Aquitaine et ceux d'Espagne s'y trouvèrent au nombre de douze , savoir : Fitade , que l'on croit être saint Phébade d'Agen ; saint Delphin de Bordeaux , Euty chius , Ampelius , Augentinus , Lucius , Ithace , évêque de Sossube , ville que l'on ne connaît plus , Splendonius , Valère , Symphosius , Cartérius et Idace de Mérida ; le faux Dexter (2) ajoute sans aucune preuve saint Martin de Tours ; mais on doit s'en rapporter à Sulpice Sévère (3) , qui dit que les évêques d'Aquitaine et ceux d'Espagne assistèrent à ce concile : or , la ville de Tours dépendait de la Celtique.

Les priscillianistes n'osèrent se présenter devant le Concile pour y défendre leur doctrine ; mais leur absence n'empêcha pas qu'ils ne fussent condamnés. Instance et Salvin , évêques , Priscillien et Elpidius , laïques , furent nommément excommuniés et leur infâme doctrine condamnée par le Concile dans les huit canons suivants (4)

1^{er} CANON. Les femmes ne doivent point s'assembler avec des hommes étrangers , sous prétexte de doctrine , ni tenir elles-mêmes des assemblées pour instruire d'autres femmes , parce que l'Apôtre le défend. Tous les évêques du Concile disent anathème à ceux qui n'observeront point ce décret.

2^e CANON. Que ceux qui jeûnent le dimanche par persuasion ou par superstition , qui n'entrent point dans les églises pendant le carême , et qui se retirent dans les montagnes ou dans les maisons ou qui s'assemblent dans les campagnes , ne voulant pas suivre les préceptes et les exemples des prêtres , soient anathèmes.

3^e CANON. Si quelqu'un est convaincu de ne pas avoir consumé l'Eucharistie qu'il aura reçue dans l'église , qu'il soit anathème pour toujours.

(1) Sulpice Sévère , *Historia*, lib. ii , p. 463, 464, 465.

(2) *In chronico*, ad annum 384.

(3) *Historia*, lib. ii , p. 465.

(4) Hardouin , *Collectio conciliorum*, t. I , p. 806 et suiv. — Le P. Labbe , *sacro-sancta Concilia*, t. II , p. 1009. — Tous les actes de ce concile ne sont point parvenus jusqu'à nous , et Sulpice Sévère ne nous en a pas donné le détail ; mais il nous en reste un fragment qui paraît en être la conclusion. Il est daté du 4 octobre de l'ère d'Espagne 418 , c'est-à-dire de l'an 380 , et contient divers anathèmes et divers réglemens , qui ont visiblement rapport aux priscillianistes. Lucius , l'un des douze évêques du Concile , les lut dans la sacristie de l'église de Sarragosse , à la requête de tous les évêques présents. — Il y a probablement ici une erreur de date ; car tous les principaux collecteurs de conciles s'accordent à dire que celui-ci fut tenu l'an 381.

4^e CANON. Il n'est point permis de s'absenter de l'église, pour se cacher dans les montagnes ou dans les maisons, pendant les vingt et un jours qui sont depuis le seize des calendes de janvier (le 17 décembre) jusqu'au huit des ides de janvier (6 janvier, jour de l'Épiphanie). Si quelqu'un n'observe point ces décrets, qu'il soit anathème.

5^e CANON. Que ceux qui ont été excommuniés par la sentence de leur évêque ne soient point reçus par d'autres évêques. Ceux qui contreviendront à ce décret seront eux-mêmes excommuniés.

6^e CANON. Si quelque membre du clergé quitte le saint ministère volontairement et par vanité sous prétexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique, il doit être chassé de l'Église, et n'y être reçu qu'après avoir satisfait en le demandant pendant longtemps. C'est la première fois qu'il est parlé de la vie monastique en Espagne.

7^e CANON. Il n'est point permis de prendre le nom de docteur si on ne l'a point reçu.

8^e CANON. On ne doit point voiler les vierges vouées à Dieu, avant qu'elles n'aient atteint l'âge de 40 ans et sans l'approbation de l'évêque.

N° 166.

CONCILE D'ITALIE.

(ITALICUM.)

(L'an 581.) — Sur la fin de cette année, les évêques du vicariat d'Italie s'assemblèrent en concile, à Milan, selon quelques auteurs, sous la présidence de saint Ambroise, évêque de cette ville. Maxime-le-Cynique, dont l'ordination avait été déclarée nulle par le concile de Constantinople, vint se présenter à cette assemblée, muni des lettres que Pierre d'Alexandrie avait autrefois écrites en sa faveur. Trompés par ces lettres, les évêques d'Italie approuvèrent la demande que Maxime faisait de l'évêché de Constantinople et l'admirent à leur communion; mais ils ne voulurent rien décider sur le fond de ses prétentions, dont ils réservèrent la connaissance au Concile œcuménique qui devait se tenir à Rome: ils se contentèrent de prier l'empereur Théodose d'avoir égard à ses intérêts (1). Nectaire, que le concile de Constantinople avait mis à la place de Maxime, fut regardé comme un intrus.

Les évêques de ce concile condamnèrent ensuite les erreurs d'Apolinaire (2).

(1) Cette lettre du Concile à Théodose n'est point parvenue jusqu'à nous.

(2) Saint Ambroise, *Epistola* 13 et 14. — Sozomène, *Historia*, lib. vii, cap. 2.

N° 167.

II^e CONCILE DE CONSTANTINOPLE.

(CONSTANTINOPOLITANUM II.)

(Au commencement de l'été de l'an 582.)—Sur la demande des Pères du concile d'Aquilée, l'empereur Théodose assembla les évêques de l'Orient à Constantinople. Les évêques du concile d'Italie, présidé par saint Ambroise, auraient souhaité que les évêques de l'Orient et de l'Occident fussent assemblés à Rome; mais Théodose, à qui ils avaient manifesté leurs désirs, leur avait représenté que les affaires qui étaient à traiter dans une assemblée d'évêques, entre autres celle de Flavian d'Antioche, devaient être jugées en Orient, où toutes les parties étaient présentes, et qu'il n'y avait aucune raison de faire venir les orientaux à Rome. Saint Grégoire de Nazianze, invité par l'empereur de se rendre à ce concile, s'en excusa sur ses infirmités et sur le peu de fruits qu'il y avait à espérer de ces sortes d'assemblées; car il était toujours vivement frappé du mauvais succès que ses bonnes intentions avaient eu dans le précédent concile de Constantinople (1).

A peine arrivés dans cette ville, les évêques d'Orient reçurent une lettre synodale des occidentaux, qui les invitaient à venir au concile de Rome; mais ils s'en excusèrent sur l'inutilité d'un voyage qui serait à charge à la plupart d'entre eux. Dans leur réponse au pape Damase et aux autres évêques assemblés à Rome, que l'histoire nous a conservée (2), ils font d'abord la description des sanglantes persécutions qu'ils avaient souffertes de la part des ariens, dont les désordres étaient si considérables, qu'on ne pouvait les réparer qu'avec beaucoup de temps et de travail. « Et quoique, ajoutaient-ils, les hérétiques soient chassés des églises, leurs faux pasteurs continuent leurs assemblées, excitent des séditions et nuisent à l'Église de tout leur pouvoir. Ainsi, quelque désir que nous ayons de correspondre à la charité avec laquelle vous nous avez invités, nous ne pouvons délaissier entièrement nos églises; et le voyage serait absolument impossible à la plupart d'entre nous. Nous sommes venus à Constantinople suivant les lettres que vous écrivites après le concile d'Aquilée au très-pieux empereur Théodose. Nous ne sommes préparés que pour ce seul voyage; nous n'avons ap-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Epistola* 55.

(2) Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 9. — Hardouin, *Collectio conciliorum*, t. I, p. 82.

« porté le consentement des autres évêques qui sont demeurés dans les provinces que pour ce seul concile ; nous ne nous attendions pas à aller plus loin , et nous n'avons pas entendu parler de votre invitation avant de nous assembler à Constantinople. De plus , le terme est trop court pour faire nos préparatifs ou pour avertir tous les évêques de notre communion et recevoir leur consentement. Ce que nous avons pu faire , c'est de vous envoyer nos vénérables frères les évêques Cyprien , Eusèbe et Priscien , qui vous feront connaître notre amour pour la paix et notre zèle pour la foi. Car si nous avons souffert les persécutions , les tourments , les menaces des empereurs , les rigueurs des gouverneurs des provinces et les violences des hérétiques , ce n'a été que pour la défense de la doctrine évangélique , qui a été publiée par les 318 évêques du concile de Nicée en Bithynie. Vous devez aussi bien que nous approuver cette doctrine ; et il faut que tous ceux qui ne veulent pas renverser la foi l'approuvent de même , puisque c'est l'ancienne doctrine et qu'elle est conforme au baptême : nous enseignant à croire au nom du Père , du Fils et du Saint-Esprit , c'est-à-dire , d'une seule divinité , puissance et substance , d'une égale dignité et d'un règne co-éternel , en trois parfaites hypostases , ou trois parfaites personnes ; en sorte qu'il n'y ait point lieu à l'erreur de Sabellius , qui confond les hypostases , ou détruit les propriétés ; ni à celles des eunomiens , des ariens et des ennemis du Saint-Esprit , qui divisent la substance , la nature ou la divinité , et qui introduisent une nature postérieure créée , ou une autre substance dans la trinité créée , consubstantielle et co-éternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté le mystère de l'Incarnation , et nous ne recevons point dans ce mystère une chose imparfaite , sans âme et sans entendement ; mais nous reconnaissons que le Verbe de Dieu est entièrement parfait avant les siècles , et que dans les derniers jours il est devenu parfait homme pour notre salut.

« Voilà en abrégé la foi que nous prêchons , et dont vous pourriez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche et par celui du concile œcuménique , qui fut tenu l'année dernière à Constantinople , où nous avons exposé plus au long notre créance et condamné par notre signature les hérésies qui se sont élevées depuis peu de temps.

« Quant à l'administration de nos églises , vous savez l'ancienne coutume confirmée par le décret de Nicée , que les ordinations se feraient dans chaque province par les évêques de la province , en y appelant , s'ils le voulaient , leurs voisins. Nous vous prions de croire

« qu'elle est religieusement observée parmi nous , et que les évêques des plus grandes villes ont été ordonnés conformément à cette règle. C'est ainsi que pour l'Église de Constantinople nouvellement rétablie , puisque par la miséricorde de Dieu nous l'avons arrachée de la gueule du lion , c'est-à-dire des mains des hérétiques , nous avons ordonné évêque le vénérable Nectaire , dans le concile œcuménique , d'un commun consentement , à la vue du très-pieux empereur Théodose , et avec l'agrément de tout le clergé et de toute la ville.

« Pour ce qui est de l'Église d'Antioche , où le nom de chrétien fut premièrement connu , les évêques de la province et de la diocèse d'Orient ont élu canoniquement le révérendissime et très-religieux Flavien , d'un commun accord de toute l'Église ; et tout le Concile a approuvé cette ordination comme légitime.

« Nous vous donnons aussi avis que le très-religieux et très-vénérable Cyrille , évêque de Jérusalem , qui est la mère de toutes les Églises , a été autrefois ordonné canoniquement par les évêques de la province , et qu'il a beaucoup souffert en divers lieux de la part des ariens. Nous vous prions de leur témoigner la joie que vous avez de l'ordination canonique qu'ils ont reçue parmi nous , et de leur être unis par la charité et par la crainte de Dieu , qui réprime les mouvements humains , et préfère l'édification de l'Église à l'amour des créatures. La vérité de la foi et la sincérité de la charité une fois établies parmi nous d'un commun consentement , nous cesserons de dire cette parole que saint Paul a condamnée : « Je suis à Paul , et moi je suis à Apollon et moi à Céphas. » Nous serons tous à Jésus-Christ , qui ne sera point divisé en nous ; nous conserverons l'unité du corps de l'Église , et paraîtrons avec confiance devant le tribunal du Seigneur. »

« Outre les hérésies de Sabellius , d'Arius et de Macédonius , les Pères de Constantinople condamnèrent encore celle d'Apollinaire , en déclarant qu'ils tenaient une saine doctrine touchant l'incarnation du Sauveur , et en rejetant celle qui enseignait que le Verbe s'était uni à un corps sans âme ou sans esprit (1).

(1) Théodoret, *Historia*, lib. v, cap. 9. — C'est à tort et sans preuves que quelques écrivains attribuent à ce concile les canons et le symbole du 1^{er} concile de Constantinople , et l'ordination de Nectaire.

N° 168.

VIII^e CONCILE DE ROME.

(ROMANUM VIII.)

(L'an 582 (1).) — Ce concile fut convoqué par les soins de l'empereur Gratien et du saint évêque de Milan, pour mettre fin aux divisions de l'Église d'Antioche, que les Pères de Constantinople et d'Aquilée n'avaient pu faire cesser. Parmi les évêques qui assistèrent à cette assemblée, on remarque saint Ambroise de Milan, saint Valérien d'Aquilée, saint Ascole de Thessalonique, Aménus de Sirmium, Britton, que l'on croit avoir été évêque de Trèves, Basile, dont le siège n'est pas connu, saint Épiphane de Salamine, Paulin d'Antioche et saint Jérôme; Cyriaque, Eusèbe et Priscien y furent députés par les Pères du second concile de Constantinople. Il y eut en outre cinq métropolitains d'Occident et le pape saint Damase. Ce concile fut très-nombreux; mais nous n'avons presque aucune connaissance de ce qui s'y passa. On conjecture seulement que la communion avec Paulin d'Antioche y fut confirmée. Après on y résolut de ne point communiquer avec Flavien, Diodore de Tarse et Acace de Bérée, qui avaient favorisé son élection (2). On ne voit point que les Pères du concile de Rome aient refusé de communiquer avec Nectaire de Constantinople. Ainsi se perpétua le schisme de l'Église d'Antioche qui subsista jusqu'à l'an 414.

On s'occupa aussi des apollinaristes dans le concile de Rome; on y disputa avec eux et l'on y traita de la manière de les recevoir à l'Église (3).

N° 169.

III^e CONCILE DE CONSTANTINOPLE.

(CONSTANTINOPOLITANUM III.)

(Mois de juin de l'an 585.) — Les troubles causés par l'Arianisme continuant à agiter les Églises de l'Orient, l'empereur Théodose convoqua un nouveau concile à Constantinople, où il appela les principaux chefs des ariens, des novatiens, des eunomiens et des macédoniens,

(1) Le P. Mansi est d'avis qu'il faut placer ce concile au mois de septembre ou d'octobre de l'an 383; mais les principaux collecteurs et les meilleurs historiens le mettent à l'an 385.

(2) Sozomène, *Historia*, lib. VII, cap. 11.

(3) Rufin, *de abulterat. lib. Origen.*, t. V, in oper. sancti Hieronymi, p. 253.

dans l'espoir de les ramener à la doctrine catholique par des conférences où seraient discutées d'une manière approfondie toutes les questions qui divisaient les esprits (1). Des évêques de toutes les religions et de toutes les provinces se trouvèrent à cette assemblée. L'Égypte, l'Arabie, la Chypre, la Palestine, la Phénicie, la Syrie, y envoyèrent leurs évêques. Saint Grégoire de Nazianze n'y vint pas, mais il écrivit à Posthumien, préfet du prétoire, pour l'exhorter à rétablir la paix des Églises et à employer même la force pour faire cesser la division (2). Nectaire de Constantinople est le seul des évêques catholiques dont les historiens fassent mention (3). On croit avec assez de fondement que saint Grégoire de Nysse fut aussi présent à ce concile. Nous avons de ce Père de l'Église un discours remarquable sur la divinité du Fils et du Saint-Esprit et sur le sacrifice d'Abraham, prononcé à Constantinople dans une assemblée d'évêques vers le milieu de l'an 385 (4). Agélius y fut député par les novatiens, Démophile par les ariens, Eunomius par les eunomiens, et Eleuze de Cyzique par les macédoniens (5). Les évêques avaient amené avec eux un grand nombre de dialecticiens pour soutenir la dispute.

Avant l'ouverture du concile, l'empereur fit venir Nectaire pour conférer avec lui sur les moyens de réunir les hérétiques à l'Église, et lui dire qu'il ne croyait pas que l'on pût terminer les contestations avant d'avoir clairement expliqué les questions qui leur avaient donné naissance. Mais, sur l'avis d'Agélius, évêque des novatiens, et de Sisinnius, lecteur de son Église, homme très-savant dans les saintes Écritures et les dogmes des philosophes, Nectaire représenta à l'empereur les inconvénients de ces disputes, plus propres à augmenter les divisions qu'à les terminer, et lui conseilla d'éviter avec soin toutes les subtilités philosophiques pour s'en rapporter à l'autorité de la tradition, constatée par l'enseignement uniforme des anciens docteurs. L'empereur applaudit à cet avis et l'exécuta avec adresse. Mais comme plusieurs d'entre les hérétiques se refusèrent à reconnaître les écrits des Pères comme des témoins dignes de foi de la doctrine chrétienne, Théodose demanda à tous les évêques leur confession de foi par écrit; puis, les ayant lues, il déchira toutes celles qu'il reconnut être contraires au symbole de Ni-

(1) Socrate, *Historia*, lib. V, cap. 10.—Sozomène, *Historia*, lib. VII, cap. 12.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Epistola* 71.

(3) Socrate, *Historia*, lib. V, cap. 10.

(4) *In operibus*, t. II.

(5) Socrate, *Historia*, lib. V, cap. 10.

cée (1); et les chefs des hérétiques, s'accusant les uns les autres et se voyant condamnés et accusés par leurs propres disciples, se retirèrent pleins de honte et de confusion.

Le Concile s'étant ensuite occupé du schisme d'Antioche, les évêques d'Égypte, d'Arabie et de Chypre demandèrent que Flavien fût chassé du siège de cette ville; ceux de Palestine, de Phénicie et de Syrie s'efforcèrent au contraire de l'y maintenir, voulant que Paulin en fût chassé. Ainsi la victoire des catholiques sur les hérétiques ne fut pas exempte de tristesse par suite de cette déplorable division. C'est tout ce que l'on sait de ce concile de Constantinople (2).

N° 170.

CONCILE DE BORDEAUX.

(BURDIGALENSE.)

(Vers l'an 584.) — Après la condamnation des priscillianistes au concile de Sarragosse, Priscillien et deux évêques de son parti se rendirent à Rome, et de là à Milan, dans l'espérance de parvenir à tromper le pape et saint Ambroise; mais se voyant repoussés de l'un et de l'autre, ils firent ensuite tous leurs efforts pour gagner les bonnes grâces de l'empereur Gratien; et, à force d'intrigues et de présents, ayant séduit Macédonius, grand maître du palais, ils obtinrent par son intervention un édit qui les rétablissait dans leurs Églises. Ils achetèrent aussi la protection de Volventius, proconsul d'Espagne; et l'évêque catholique Ithace, poursuivi lui-même comme un perturbateur des Églises, fut contraint de se réfugier à Trèves dans les Gaules, sous la protection de Britton, évêque de cette ville, où il essaya vainement de faire parvenir la vérité aux oreilles de Gratien, toujours obsédé par son grand maître Macédonius (3).

(1) Tel est le récit de Socrate, *Historia*, lib. v, cap. 10, et de Sozomène, *Hist.*, lib. vii, cap. 12. Mais il n'est pas croyable que Théodose, quoiqu'il fût très-instruit dans les matières de la foi, se soit rendu le seul juge de toutes ces différentes formules, sans consulter aucun des évêques du concile; et il est encore moins croyable qu'il ait eu besoin de tant de formules pour choisir la plus orthodoxe, parce qu'il était très-instruit dans la doctrine chrétienne et qu'il faisait profession de la consubstantialité.

(2) C'est à tort que Ellies du Pin, dans sa *nouvelle bibliothèque des auteurs sacrés*, t. II, p. 890, attribue à ce concile les symboles et les canons du 1^{er} concile de Constantinople.

(3) Sulpice Sévère, *Historia*, lib. II. — Saint Augustin, *Hæres.*, 70.

Sur ces entrefaites, Maxime, lieutenant de Gratien dans la Grande-Bretagne, se fit proclamer empereur et passa dans les Gaules, où Gratien, abandonné de ses troupes, fut défait et tué à Lyon le 25 août de l'an 585. Maxime montra quelque zèle pour la foi catholique, et prit surtout des mesures pour réprimer l'hérésie des priscillianistes. Sur une requête d'Ithace, cet empereur convoqua un concile à Bordeaux, où il fit amener Priscillien avec ses principaux disciples. L'évêque Instantius, un des chefs du parti, fut déposé; mais Priscillien, craignant la même peine, appela au tribunal de l'empereur, et le Concile eut la faiblesse de déférer à cet appel irrégulier, au lieu de condamner cet hérétique, malgré son opposition, ou de porter la cause devant d'autres prélats (1).

N° 171.

CONCILE DE TRÈVES.

(TREVIRENSE.)

(L'an 585.) — Après le concile de Bordeaux, Priscillien et ses disciples, qui avaient appelé au tribunal de l'empereur, furent menés à Trèves devant Maxime, suivis d'Ithace et d'Ithace, leurs accusateurs. Saint Martin de Tours sollicita la grâce de ces hérétiques et conjura l'empereur de ne point s'arroger le jugement d'une cause ecclésiastique, mais de se borner à chasser les priscillianistes de leurs églises sans répandre leur sang. Maxime parut d'abord céder aux remontrances de saint Martin; mais après le départ du saint évêque, on reprit le cours des procédures, et Priscillien fut condamné à mort et exécuté avec plusieurs de ses disciples. L'évêque Instantius et quelques autres furent seulement condamnés à l'exil.

Les catholiques blâmèrent Ithace et les évêques de son parti d'avoir montré dans cette affaire plus de passion et d'animosité que de véritable zèle. Un évêque nommé Théogniste, ou Théoniste, alla même jusqu'à se séparer de leur communion par une sentence publique. Mais Ithace fut déclaré innocent dans un concile qui se tint à Trèves l'an 585, et les évêques qui le composèrent ne firent aucune difficulté de communiquer avec lui (2).

(1) Sulpice Sévère, *Historia*, lib. II.

(2) Sulpice Sévère, *Dialog.* 3, cap. xv, p. 609. — Idem, *Historia*, lib. II, num. 64, p. 475.